



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) : première Régie régionale de la région de la Capitale-Nationale à signer une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigérations et de congélation de type commercial et institutionnel

Neuveville, 06 décembre 2024 – La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la Régie et selon les normes environnementales en vigueur.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et ilots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical



Consultez la liste complète des produits visés sur le site [Web de la SORAC](#). Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la RRGMRP, pourront être déposés dans les écocentres suivants afin qu'ils soient pris en charge par la SORAC :

Écocentre Neuville : 1310, chemin du Site, GOA 2R0

Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : 150, rue Clément-Paquet, G3N 3E5

Écocentre Saint-Raymond : 590, chemin Bourg-Louis, G3L 4G2

Écocentre St-Alban : 1160, route Philomène-Thibodeau (route 354), GOA 380

Écocentre Rivière-à-Pierre : 830, rue Principale, GOA 3A0

Écocentre St-Ubalde : 570, rang St-Paul, GOA 410

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

** Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site Web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement.



Ainsi, cette entente avec la RRGMRP, est la première à permettre la récupération de ces appareils dans la région de la Capitale-Nationale. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la RRGMRP. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

Sources : :

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

1-888- 728-9169 # 301

nathalie@sorac.ca